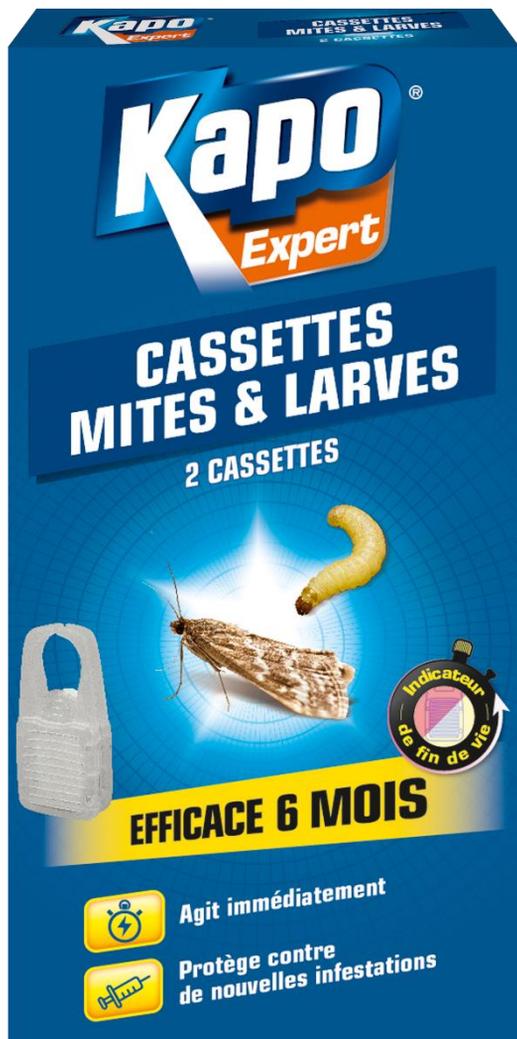


# Kapo

## FICHE TECHNIQUE

# Cassettes mites et larves avec témoin de vie



Des solutions adéquates pour lutter contre tous types d'insectes, développées d'après l'étude du comportement des insectes et testées en laboratoire indépendant et reconnu.

### MITES & LARVES

Les larves des mites vestimentaires sont responsables de la détérioration des textiles. Les cassettes anti-mites Kapo tuent rapidement toutes les mites et leurs larves grâce à la diffusion d'une substance active. Elles empêchent les nouvelles infestations et protègent vos textiles pendant 6 mois. Pratique : le témoin de durée de vie vous indique quand il faut changer votre cassette.

### UTILISATION

Un diffuseur offre une protection suffisante pour une armoire, une penderie ou un placard d'environ 1 m<sup>2</sup>.

### MODE D'EMPLOI

- 1 Séparer les deux cassettes à suspendre.
- 2 Cassette contenant le produit actif (étiquette blanche) : retirer le film protecteur transparent, à l'aide de la languette.
- 3 Cassette avec indicateur d'utilisation (étiquette rouge) : retirer la feuille de protection argentée à l'aide de la languette.
- 4 Accrocher les deux cassettes ensemble et les placer de sorte que les fentes d'aération ne soient pas recouvertes. Les vêtements situés à proximité ne peuvent en aucun cas être décolorés.
- 5 Après 6 mois, la solution de couleur rose se sera évaporée. Remplacer le diffuseur.



*Le retrait du crochet insecticide permet de stopper l'action biocide.*

Code article : 3052



Date : 13/11/2017  
FT.01 / Procédure AQ.10

## FICHE TECHNIQUE



**Kapo**

# Cassettes mites et larves avec témoin de vie

### PRÉCAUTIONS D'EMPLOI : CROCHET MITES INSECTICIDE :

**ATTENTION.** Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. Tenir hors de portée des enfants. Lire l'étiquette avant utilisation. Éviter le rejet dans l'environnement. Recueillir le produit répandu. Éliminer l'emballage et son contenu en accord avec la réglementation nationale en vigueur. L'emballage souillé et le produit non utilisé doivent être éliminés en déchetterie.

- **Après inhalation** : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles. En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- **Après contact avec la peau** : Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin
- **Après contact avec les yeux** : Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Demander immédiatement conseil à un médecin.
- **Après ingestion** : Ne provoquez pas de vomissement afin de prévenir une pénétration dans les poumons. Consulter immédiatement un médecin.



### TÉMOIN FIN DE VIE :

Contient : 4-TERT-BUTYLCYCLOHEXYL ACETATE, CYCLAMEN ALDEHYDE. **ATTENTION.** Peut provoquer une allergie cutanée. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Tenir hors de portée des enfants. Éviter le rejet dans l'environnement. **EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:** Laver abondamment à l'eau En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.



**COMPOSANTS** : TRANSFLUTHRINE, [CAS 118712-89-3] : 59 g/kg (1g).

Date de péremption et numéro de lot : voir inscription sur l'emballage.

Effet préventif et curatif. Action immédiate.

Produit biocide insecticide (TP18). Type de préparation : produit diffuseur de vapeur (VP).

Code article : 3052



Date : 13/11/2017  
FT.01 / Procédure AQ.10